



Strasbourg, 5 septembre 2017

AP/CAT(2017)15
Français

**ACCORD EUROPEEN ET MEDITERRANEEN SUR LES RISQUES MAJEURS
(EUR-OPA)**

Critères de financement de la participation des États membres
aux réunions du Comité des correspondants permanents

*Document préparé par le Secrétariat
de l'Accord EUR-OPA risques majeurs*

Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire

Introduction

Il est rappelé que dans la Résolution (87) 2, intitulée « Instituant un groupe de coopération en matière de prévention, de protection et d'organisation des secours contre les risques naturels et technologiques majeurs » - adoptée par le Comité des Ministres le 20 mars 1987, lors de la 405^e réunion des Délégués des Ministres – déclare « Les frais de voyage et de séjour des participants aux réunions du groupe (ministres, correspondants permanents et experts) sont à la charge de chaque Etat membre du groupe concerné;

Il n'est pas rare que certains États membres demandent une prise en charge des frais de participation de leur correspondant permanent. Le Secrétariat a donc essayé de trouver la méthode la plus équitable pour savoir quels pays devraient bénéficier d'un appui financier lorsqu'ils participent aux réunions du Comité des correspondants permanents qui se tiennent deux fois par an.

À l'issue d'un examen approfondi, le Secrétariat a soulevé la question de savoir si la classification des pays par la Banque mondiale en fonction de leur produit intérieur brut (PIB) par habitant était le modèle le plus approprié pour régler cette question. Le PIB par habitant en dollars EU est présenté dans le tableau I. Le tableau II donne le détail des pays devant recevoir un appui financier en raison d'un revenu par habitant inférieur à 8 000 dollars. Les indicateurs du PIB par habitant donnent la mesure du bien-être du pays d'après le niveau de vie de la population et nous permettent de savoir si ce dernier a augmenté ou baissé dans le temps.

Le Bureau se demandera s'il faut automatiquement offrir un appui financier à ces pays pour qu'ils prennent part aux réunions du comité. Cette question sera aussi examinée avec l'ensemble des correspondants permanents lors de la réunion du comité des 6 et 7 novembre 2017 afin de prendre une décision définitive.

Tableau I – PIB par habitant en dollars US

Source des données: Banque mondiale

Dernière mise à jour le 21/07/2017

Pays	Code Pays	2016* PIB (\$US)
République de Moldova	MDA	1900
Ukraine	UKR	2186
Maroc	MAR	2832
Arménie	ARM	3606
Algérie	DZA	3844
Géorgie	GEO	3854
Azerbaïdjan	AZE	3877
Albanie	ALB	4147
Bosnie-Herzégovine	BIH	4700
Macédoine, L'ex-République yougoslave de	MKD	5237
Serbie	SRB	5348
Bulgarie	BGR	7351
Liban	LBN	7914
Fédération Russe	RUS	8748
Roumanie	ROU	9474
Turquie	TUR	10788
Croatie	HRV	12091
Grèce	GRC	18104
Portugal	PRT	19813
Chypre	CYP	23324
Malte	MLT	25058
Belgique	BEL	41096
Saint-Marin (2008)	SMR	62597
Luxembourg	LUX	102831
Monaco (2013)	MCO	78700

Table II Critère suggéré

Critère: PIB par habitant <8000\$ selon la Banque mondiale

Pays	Participation Payée: 12	Participation non payée: 13
Albanie	X	
Algérie	X	
Arménie	X	
Azerbaïdjan	Bureau X	
Belgique		X
Bosnie- Herzégovine	X	
Bulgarie	X	
Croatie	Bureau	X
Chypre		X
Géorgie	X	
Grèce		X
Liban	X	
Luxembourg		X
Macédoine, L'ex-République yougoslave de	X	
Malte		X
République de Moldova	X	
Monaco		X
Maroc	X	
Portugal	Présidence	X
Roumanie		X
Fédération Russe		X
Saint-Marin		X
Serbie	X	
Turquie		X
Ukraine	X	